



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-114 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 12 novembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M. CHASSON, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SEVEN, N. VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno SARRAT.

OBJET : FINANCES / DECISION MODIFICATIVE 01 POUR 2020 POUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE DE VOIRON

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Le Budget primitif 2020 a été adopté le 12 février 2020. Celui-ci ouvre des autorisations de dépenses pour toute l'année et prévoit les ressources nécessaires pour y faire face. Toutefois des ajustements peuvent s'imposer en cours d'exercice. Ils font l'objet de décisions modificatives.

La fin d'année est traditionnellement consacrée aux dernières décisions modificatives de l'exercice.

En synthèse, en dehors du covid, les principaux ajustements pour le budget principal sont les suivants (détail disponible en annexe) :

SECTION	SENS	DM COVID	DM complémentaire	Equilibre	TOTAL
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	-103 230,74	121 621,05	-973 922,00	-955 531,69
	RECETTES	-1 045 099,00	89 567,31		-955 531,69
INVESTISSEMENT	DEPENSES	39 590,00	1 440 740,62	-376 062,57	1 104 268,05
	RECETTES		1 878 190,65	-773 922,00	1 104 268,65

... / ...

1- Fonctionnement :

En dehors du covid, les variations de crédits en fonctionnement s'élèvent à +121 K€, et concernent à la fois :

- des dépenses supplémentaires de loyers pour l'espace ceve
- des dépenses supplémentaires de renouvellement de contrat de logiciel
- des dépenses supplémentaires de provision pour contentieux
- des dépenses de rémunération des apprentis, non prévues au budget primitif pour 13K€

La masse salariale est réajustée entre les différentes fonctions du budget principal. Ces réajustements sont neutres pour l'équilibre du budget sauf pour les crédits relatifs aux apprentis.

Quelques recettes supplémentaires sont également prises en compte dans cette décision modificative en dehors du covid pour 90K€. Il s'agit essentiellement de l'augmentation de recettes fiscales de 60K€ par rapport au budget primitif et de l'indemnisation de divers sinistres dont l'incendie du RIH.

Les différentes évolutions des dépenses et recettes laissent apparaître un besoin de financement de la section de fonctionnement de 32K€ hors covid.

Par ailleurs, il est à noter que l'enveloppe des dépenses imprévues en fonctionnement a été mobilisée par arrêté du maire, à hauteur de 88K€ pour des dépenses de matériel informatique, d'entretien des bâtiments et de matériels bureautiques.

2- Investissement

Les principaux ajustements en dépenses de la section d'investissement concernent l'acquisition pour 1 080 000€ des 2ème et 3ème étages de l'espace CEVE pour l'installation des services techniques et de la vie sportive notamment.

Plusieurs projets nécessitent par ailleurs des crédits supplémentaires :

- 100K€ pour une étude sur la Morge amont
- travaux de voirie pour 50K€
- travaux dans le cimetière relatifs à la création d'une allée et l'agrandissement du columbarium pour 130K€

Cette étape budgétaire est également l'occasion de créer l'opération sous mandat n°3 pour la desserte de bus urbain avenue George Frier (45813 en dépenses et 45823 en recettes).

En recettes, il convient de noter les ajustements suivants :

- l'augmentation de l'emprunt de 2M€ en plus des 1,5M€ inscrits au budget primitif. Cette augmentation est rendue nécessaire par :
 - les pertes de recettes de fonctionnement suite à la crise sanitaire qui s'élèvent à 1M€
 - l'acquisition de deux étages de l'espace CEVE pour 1 080 000€
- une réduction des recettes de taxe d'aménagement suite à des refacturations pour 97K€

... /...

Les différentes évolutions des dépenses et recettes laissent apparaître un surplus de financement de la section d'investissement de 437K€.

Par ailleurs, il est à noter que l'enveloppe des dépenses imprévues en investissement a été mobilisée, par arrêté du maire, à hauteur de 142K€ pour l'acquisition d'un local rue Grande et pour des travaux de bâtiment.

3- Équilibre

L'équilibre global de la décision modificative s'est fait de la façon suivante :

- diminution des dépenses imprévues en fonctionnement de 200K€,
- réduction de l'autofinancement de 773K€,
- diminution des dépenses imprévues en investissement de 376K€.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances, de l'Administration Générale, Commerce et Sécurité en date du 9 novembre 2020.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

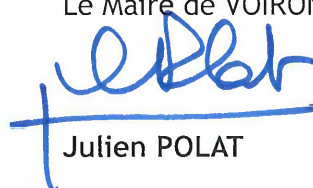
- D'approuver les réductions, virements et ouvertures de crédits détaillés dans le tableau annexé à cette délibération pour le budget général ;
- D'approuver la création de l'opération sous mandat n°3 pour la desserte de bus urbain avenue George Frier.

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 104 268,65	-955 531,69
Recettes	1 104 268,65	-955 531,69
Solde	0,00	0,00

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **28 voix POUR - 7 ABSTENTIONS** (J-L. BOISSARD, J. VIAL, A. VIRIEUX - A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

